

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ARTISTIQUES ET CULTURELS (CNESERAC)

Séance plénière

Réunion du 06 novembre 2018

Secrétariat général

Service de la coordination des
politiques culturelles et de l'innovation

Département de la recherche, de
l'enseignement supérieur et de la
technologie

Affaire suivie par : Guillaume Brouillard
guillaume.brouillard@culture.gouv.fr
01 40 15 78 98

Relevé des votes

14 NOV. 2018

Point 1 : rapport sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels relevant du ministère de la culture

Document présenté pour information, non soumis à l'avis du Cneserac.

Point 2 : participation des établissements et structures relevant l'enseignement supérieur et de la recherche Culture aux regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Point 2.1 : rapport conjoint de l'IGAC et de l'IGAENR de juillet 2018 sur « L'enseignement supérieur culture face aux regroupements universitaires et aux politiques de site » (pour information)

Document présenté pour information, non soumis à l'avis du Cneserac.

Point 2.2 : projet d'ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (pour information)

Document présenté pour information et soumis, à la demande de la majorité des membres du Cneserac (53 pour ; 3 contre ; 0 abstention), à titre indicatif à l'avis du Cneserac, lequel a exprimé un avis défavorable, de la façon suivante :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
4	33	19	DEFAVORABLE

Point 2.3 : projet d'avis du Cneserac sur la participation des établissements et structures relevant l'enseignement supérieur et de la recherche Culture aux regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (pour avis)

Le recueil de l'avis du Cneserac sur ce document a été reporté par le président de la séance, à la demande de la majorité des membres, à la prochaine réunion du conseil, afin d'organiser préalablement à cette prochaine réunion l'instruction approfondie de ce document par un groupe de travail *ad hoc* temporaire, constitué de membres volontaires du conseil plénier.

Point 3 : projet de plan stratégique de l'ESC centré sur l'étudiant (pour information)

Document présenté pour information, non soumis à l'avis du Cneserac.

Point 4 : point d'étape sur l'entrée des écoles de l'ESC dans Parcoursup (pour information)

Point d'étape pour information, sans document soumis à l'avis du Cneserac.

Point 5 : point d'étape sur les travaux en faveur de l'égalité, de la diversité et de la prévention des discriminations dans l'ESC (pour information)

Ce point d'étape pour information, sans document soumis à l'avis du Cneserac, a été reporté par le président de la séance à la prochaine réunion du conseil, faute de temps restant disponible pour le traiter.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du service de la coordination des
politiques culturelles et de l'innovation


Service de la Coordination des
politiques Culturelles et l'Innovation
Département de la Recherche,
de l'Enseignement Supérieur
et de la Technologie
182, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS
Maryline LAPLACE
Tél. : 01 40 15 80 45
Fax : 01 40 15 83 84